



POLITIQUE GENERALE DE PROTECTION DES DONNEES

Préambule

Le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises PROMEOM est responsable de traitement des données personnelles qui lui sont confiées. A ce titre, PROMEOM doit être en mesure de démontrer à tout moment le respect des règles issues du Règlement Général sur la Protection des Données.

Dans le cadre de ses missions, le service de prévention et de santé au travail est amené à collecter, traiter et conserver des données personnelles concernant les salariés suivis, notamment des données sensibles. La confidentialité et la sécurité de ces données doivent être rigoureusement garanties afin de respecter la réglementation en vigueur,

PROMEOM s'engage à respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires applicables en matière de protection des données à caractère personnel du *Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016* relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données- ci-après le « RGPD » - et *la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978* modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa dernière version du 20 juin 2018.

Au travers du présent document, PROMEOM renouvelle son engagement à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'elle collecte, traite et conserve dans le seul objectif de l'accomplissement de ses missions.

Le SPSTI PROMEOM a désigné un délégué à la Protection des données. Le DPD/DPO est en charge du pilotage des démarches de mise en conformité

I – Champ d’application

La présente politique de protection des données s’applique **à l’ensemble** des données traitées par PROMEOM par le biais des interactions avec ses Adhérents, leurs Salariés, les Candidats à nos offres d’emplois et les Visiteurs du site internet <https://www.PROMEOM.fr/->

Nos engagements et notre transparence étant uniformes, ils sont applicables quel que soit le mode de collecte ou de traitement des données : site internet, papier, logiciel métier de PROMEOM.

La présente politique énonce les grands principes et principales lignes directrices suivis par PROMEOM en matière de protection des données à caractère personnel.

Nous pouvons être amenés à vous informer de façon plus précise ou spécifique lors de la collecte effective de données pour un traitement en particulier (par ex : mentions sous les formulaires de nos sites internet).

II- Définitions – Rappels

• **Données à caractère personnel** : il s’agit de « *toute information se rapportant à une personne physique pouvant être identifiée, directement ou indirectement, notamment grâce à un nom, un numéro d’identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale* » RGPD, art. 4.1

Il s’agit de données relatives à des personnes physiques (dites « personnes concernées ») ce qui exclut les informations relatives à des personnes morales. La notion de données à caractère personnel est très large et inclut des données directement nominatives comme le nom et le prénom ou indirectement nominatives comme des identifiants, des données biométriques, un numéro de carte bancaire, une adresse IP.

• Personnes concernées

Pour PROMEOM les personnes concernées par le traitement de données à caractère personnel sont

- **Les salariés suivis et leurs dirigeants** : personnes physiques salariées des adhérents PROMEOM concernées par nos traitements nécessaires à la mission de santé-travail et les dirigeants ayant accès à l'offre socle de service.
- **Les adhérents** personnes physiques concernées du fait de leur appartenance à une personne morale adhérente de PROMEOM, dans le cadre de nos traitements de gestion administrative de la Direction de la relation Adhérent
- **Les candidats**, personnes concernées par nos traitements de recrutement au sein de la Direction des Ressources Humaines
- **Les internautes** personnes physiques naviguant sur le site internet de PROMEOM.
- **Traitement de données à caractère personnel** : il s'agit de « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ». Art 4.2 du RGPD
- **Responsable de traitement** : il s'agit de la personne physique ou morale, service ou autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel.
Dans le cas présent, le responsable de traitement est PROMEOM.
- **Sous-traitant** : il s'agit de la personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

La présente politique concerne les traitements mis en œuvre par PROMEOM en tant que responsable de traitement.

Nota: pour certains traitements, PROMEOM peut parfois faire appel à un sous-traitant (ex cabinet de recrutement).

En revanche PROMEOM n'occupe pas le rôle de sous-traitant, y compris pour ses adhérents (cf. « Informations à l'attention des Adhérents »).

III- Politique de protection des données

Engagements de PROMEOM et informations

Toutes les données traitées par PROMEOM répondent aux dispositions légales et réglementaires quant au respect notamment des finalités, des modalités de traitement, des durées de conservation, des destinataires. Les données collectées étant pour la plupart des données sensibles, PROMEOM s'engage à les traiter dans le strict respect du secret médical et professionnel.

PROMEOM informe spécifiquement les personnes concernées sur les traitements réalisés à partir de données préalablement à leur mise en œuvre, - exemple via des mentions légales sur les convocations et insérées dans nos formulaires internet et par voie d'affichage au sein des centres médicaux.

Salariés suivis et leurs dirigeants

Catégories de données	Finalités	Fondement juridique	Destinataires des données	Durée de conservation des données
------------------------------	------------------	----------------------------	----------------------------------	--

Données d'identification des salariés Coordonnées administratives complètes, Données médicales et médico-sociales	Gestion des convocations, Gestion administrative des dossiers, Mise en œuvre des actions de santé-travail en présentiel ou téléconsultation et gestion du Dossier Médical Santé- Travail (DMST).	Obligation légale à laquelle PROMEOM, est soumis (Code de la santé publique et Code du travail)	Professionnels de santé Collaborateurs PROMEOM	40 ans en l'absence de risque professionnel 50 ans en cas d'exposition à un risque professionnel particulier <i>Cf. décret n° 2022-1434 du 15 novembre 2022 au DMST</i>
INS –Identité Nationale de santé Identité de référence permettant de garantir le parcours santé du salarié/patient	Sécurisation des données du DMST au parcours santé du salarié/patient	Obligation légale Décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre de traitements comportant l'usage du NIR	Professionnels de santé Collaborateurs du SPSTI	Equivalente à la conservation du DMST
Données d'identité Nom, Prénom, adresse email et numéro de téléphone	Gestion des enquêtes de satisfactions afin d'améliorer la qualité des services*	Intérêt légitime du SPSTI PROMEOM dans sa démarche d'amélioration de la qualité des services proposés aux adhérents.	Service communication de PROMEOM Direction du Pilotage de la Transformation et de la Qualité	2 ans après mesure de la satisfaction.
Données non identifiantes car non nominatives	Contribution aux études multicentriques	Intérêt légitime de PROMEOM pour les études en santé au travail	Direction Scientifique & médecins concernées par les études	15 ans après la dernière recherche

*non obligatoire

Candidats au recrutement

Catégories de données	Finalités	Fondement Juridique	Destinataires des données	Durée de conservation des données
Données d'identification coordonnées complètes, CV, lettre de motivation, historique professionnel, autres éléments partagés avec les recruteurs	Gestion des recrutements, Evaluation des candidatures, constitution d'une CVthèque	Intérêt légitime de développement de l'activité de PROMEOM Consentement s'agissant de la CVthèque.	Direction Ressources Humaines .	Jusqu'à 5 ans à compter du dernier contact émanant du candidat et jusqu'au retrait du consentement

Internautes

Catégories de données	Finalités	Fondement juridique	Destinataires des données	Durée de conservation des données
Données de connexion (adresses IP, journaux d'événements, etc.), cookies, informations transmises via l'utilisation de nos formulaires de contact.	Sécurisation, analyse et développement de l'efficacité du contenu de nos sites internet et de nos apparitions sur les moteurs de recherches, réponse aux demandes des visiteurs. Les données sont exploitées sous une forme anonymisée, sauf besoin d'identification	Intérêt légitime de protection et développement de l'activité, consentement vis-à-vis des cookies.	DSI Service communication	Données de connexion : 1 an. Données relatives aux demandes des Visiteurs : 1 an à compter du dernier contact émanant du Visiteur.

	pour des raisons de sécurité et pour les réponses aux demandes des visiteurs			
--	--	--	--	--

IV – Droits des personnes concernées

Le responsable du traitement PROMEOM prend des mesures appropriées pour fournir toute information ainsi que pour procéder à toute communication en ce qui concerne les traitements de données à la personne concernée d'une façon concise, transparente, compréhensible et aisément accessible,

De même PROMEOM facilite l'exercice des droits conférés à la personne concernée.

Selon sa situation la personne concernée dispose :

- D'un droit d'accès – Art 15 du RGPD
- D'un droit de rectification Art 16 du RGPD
- D'un droit à la limitation Art 18 du RGPD
- D'un droit d'effacement « droit à l'oubli » Art 17 du RGPD **uniquement** pour les traitements dont le fondement juridique est le consentement.

Les internautes disposent enfin du droit de s'opposer à ce que des données les concernant fassent l'objet d'un traitement à des fins de « prospection » par PROMEOM.

En effet les personnes physiques représentant des personnes morales susceptibles de devenir Adhérents de PROMEOM, qui se rapprocheraient de PROMEOM en vue d'une éventuelle adhésion, pourraient être recontactées afin de finaliser leur démarche. PROMEOM ne sollicite pas les personnes à moins d'avoir été approché par elles dans un premier temps.

• Exercice des droits

Chaque personne concernée peut exercer les droits prévus par le RGPD en s'adressant au Délégué à la Protection des Données (ou « DPO ») de PROMEOM,

- Par voie postale à l'adresse suivante, DPO PROMEOM – 213 Rue de Gerland 69007 LYON,
- Par voie électronique à l'adresse suivante rgpd@PROMEOM.fr

En joignant à sa demande tout élément permettant d'attester de son identité.

PROMEOM s'engage à répondre à chaque salarié, dirigeant ou représentant des Adhérents dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de leur demande.

Chacun peut également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

V- Informations à l'attention des Adhérents

• Relation entre PROMEOM et ses Adhérents

Les employeurs ont l'**obligation légale**, d'adhérer à un SPSTI suivant les modalités prévues par le titre II du livre VI de la quatrième partie du code du travail,

PROMEOM traite pour son propre compte les données des travailleurs qu'elle reçoit, en tant que Service de Prévention et de Santé au Travail, conformément aux textes en vigueur. En ce sens, PROMEOM ne peut être qualifiée de sous-traitant de ses Adhérents (art. 4.8 RGPD).

Chacun, PROMEOM et ses adhérents, a une responsabilité propre vis-à-vis de sa conformité RGPD, et des personnes concernées.

• Engagements des parties

Les droits et obligations réciproques de PROMEOM et de ses adhérents sont déterminées par les statuts et le règlement du service. Un contrat d'adhésion lie les parties.

Si les Parties mettent en œuvre un traitement de données à caractère personnel à partir de données transmises dans le cadre de leur relation, il est expressément entendu qu'il s'agira d'un traitement pour leurs besoins propres et qu'elles assumeront seules les obligations et responsabilités en matière de traitement de données telles que résultant des dispositions du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et de toute autre réglementation afférente actuelle.

Les outils, produits, applications ou services utilisés par PROMEOM respectent les dispositions du RGPD et le principe de minimisation de la collecte est préservé.

Ce respect des réglementations suscitées inclut notamment l'obligation pour PROMEOM et ses adhérents, chacun pour son propre compte et sous sa propre responsabilité :

- De réaliser les formalités prévues par le RGPD, notamment par la tenue de registre d'activités de traitement - *art 30 du RGPD*
- De prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données - *Art 32 du RGPD*
- De ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de celles nécessaires à la bonne exécution des obligations issues de la relation entre les Parties ;
- De ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles initialement prévues dans le cadre de la relation entre les Parties ;
- De ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales, sauf obligation légale.
- De prendre toute mesure permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers notamment informatiques dans le cadre de la relation entre les Parties ;
- De prendre toute mesure de sécurité, notamment matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations échangés pendant la durée de la relation entre les Parties ; -
- De respecter les droits des personnes concernées prévus aux articles 15 à 22 du RGPD - -D'appliquer l'article « Confidentialité » ci-dessous.



- **Confidentialité**

Chacune des Parties s'engagent à ce que les obligations prévues au présent chapitre s'imposent à son personnel et à ses éventuels sous-traitants, et en assume toute la responsabilité en cas de manquement.

Le présent article survit à la résiliation ou à l'expiration de la relation entre les Parties pour quelque cause que ce soit pendant une durée de dix ans.

Chacune des Parties s'oblige, en ce qui concerne la teneur des dispositions qui les lient dans le cadre de leur relation, que ces informations aient été délivrées par écrit, oralement ou par tout autre moyen, à :

- Les garder strictement confidentielles et s'abstenir de les communiquer à quiconque, sauf aux fins strictement nécessaires à la bonne exécution des obligations respectives des parties ;
- S'abstenir de les exploiter, directement ou indirectement, ou permettre leur exploitation par des tiers sous leur contrôle, à toute fin autre que la bonne exécution des obligations respectives des parties.

La dénomination « Informations Confidentielles » couvre tout document de quelque nature que ce soit, information, donnée, dessin, concept, secret de fabrication et savoir-faire.

- **Informations relatives aux personnes concernées**

Le Service de Prévention et de Santé au Travail PROMEOM informe ses adhérents qu'il est responsable du traitement des données à caractère personnel des salariés des entreprises adhérentes (cf. chapitre I du présent document.)

PROMEOM conserve les données à caractère personnel des personnes concernées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des missions ci-dessus évoquées et, au-delà, pour la durée nécessaire à l'exercice de toute action judiciaire susceptible d'être engagée entre les adhérents et PROMEOM.

Au-delà du délai de prescription, les données à caractère personnel des personnes concernées seront totalement supprimées des bases de données de PROMEOM.



VI – Gestion des Cookies et autres traceurs

Lorsque vous visitez www.promeom.fr, Promeom peut déposer des cookies ou traceurs assimilés sur votre terminal. Vous pouvez paramétrer les cookies déposés par notre site en cliquant sur « Cadenas » situé en bas à droite du site.

• Définitions

Les cookies désignent un ensemble d'informations déposées dans le terminal de l'utilisateur lorsque celui-ci navigue sur un site web. Il s'agit le plus souvent d'un fichier contenant notamment un identifiant sous forme de numéro, le nom du serveur qui l'a déposé et éventuellement une date d'expiration. Ils sont utilisés principalement pour :

- Permettre le fonctionnement technique d'un site web ;
- Recueillir des statistiques ;
- Développer une expérience et un environnement personnalisés concernant un utilisateur.

Concrètement, un cookie permet de reconnaître un terminal lorsqu'il revient sur un site internet. Ce n'est pas l'internaute qui est reconnu, mais le terminal depuis lequel il visite un site internet. La réglementation, principalement les directives européennes 2002/58/CE et 2009/136/CE, encadre la façon dont les entreprises peuvent utiliser les cookies.

Il est possible de s'opposer au dépôt de cookies, en utilisant les paramètres de votre navigateur. Le site de la CNIL indique comment paramétrer un navigateur pour contrôler les dépôts de cookies sur un terminal. Il est ainsi possible de refuser ou accepter les cookies utilisés les professionnels de la publicité adhérents.

VII – Modifications de la présente politique

Le présent document définissant la politique générale de protection des données de PROMEOM pourra être modifié à tout moment en fonction des évolutions légales, réglementaires, jurisprudentielles et doctrinales – notamment la doctrine de la CNIL-.

PROMEOM publiera toute modification sur cette page et, dans le cas où il s'agirait de modifications significatives, sur d'autres pages des sites internet PROMEOM à travers des encarts dédiés ou bandeaux d'informations.

Tout changement sera également porté expressément à la connaissance des personnes concernées par le biais d'une communication par tout moyen

Lyon le 11 Juin 2025